



Conseil municipal

Annoncée à la séance du.

IE-

Interpellation écrite du 14 novembre 2017
de Stéphane Guex

Titre: MIA et responsabilités de la Ville

TEXTE DE L'INTERPELLATION ÉCRITE

Le licenciement de tous les employés du Café des Savoises semble partiellement justifié dans la communication de la Fondation pour l'Expression Associative par le fait qu'il «*permettra à des organismes privés et publics de (l') aider financièrement afin (qu'elle puisse) un jour finaliser (son) projet de valorisation*», selon les termes figurant dans les lettres de licenciement.

La Ville de Genève a-t-elle posé la condition de ces licenciements comme préalable à un soutien financier quelconque ?

Est-il exact que la Ville de Genève s'est portée garante de la dette de la Maison des Associations au Crédit Suisse ?

Stéphane Guex